

# Structures d'habitation et occupation du site

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **173 (2019)**

PDF erstellt am: **27.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Chapitre 6 – Structures d’habitation et occupation du site

Par Pierre CORBOUD

Deux types de données sont à disposition pour traiter de l’extension et de l’évolution des structures d’habitation à Corcelettes. C’est d’une part la distribution et l’organisation des pilotis et, d’autre part, la répartition spatiale des niveaux anthropiques. Ces informations doivent être interprétées en fonction des résultats de l’étude sédimentologique et palynologique de la baie de Corcelettes et de la compréhension des phénomènes dynamiques d’érosion et de sédimentation lacustres et terrestres.

Avant d’aborder la répartition des différentes structures anthropiques de la station Bronze final, nous pouvons rappeler quels sont les acquis de l’analyse géoarchéologique les plus utiles à ce débat.

Nous pouvons retenir que la couche anthropique attribuée au Bronze final ne forme, dans chaque ensemble, qu’un seul horizon archéologique constitué parfois de nombreux niveaux superposés. Les couches archéologiques sont néanmoins déposées en tas alignés, disposés selon les courbes de niveau du substrat de dépôt.

A l’est du site, la base des dépôts archéologiques est étagée selon trois niveaux : 426.5 m, 427.5 m et 429 m. A l’ouest, la couche anthropique est moins bien conservée, elle est présente sur terre autour de l’altitude 430 m. Dans la suite de ce texte, nous nommerons « ensemble I » la zone de couche anthropique déposée le plus au nord-ouest, soit proche de l’altitude 430 m. Les ensembles II, III et IV correspondent respectivement aux bandes de couche déposées vers le lac, aux altitudes 429 m, 427.5 m et 426.5 m (fig. 45).

L’étude sédimentologique et stratigraphique des profils et des carottages ne permet pas de proposer une chronologie des

dépôts anthropiques du Bronze final. Elle démontre seulement une conservation différentielle des couches en fonction de leur altitude de dépôt et de la topographie du substrat.

Pendant l’occupation du site au Bronze final, la variation du niveau du lac enregistrée par les sédiments a pu se faire entre les cotes 427.5 et 428.5 m. Nous interprétons ces valeurs comme étant des hauts niveaux annuels, dans la mesure où les effets des bas niveaux sont effacés lors de la remontée saisonnière du lac. Rappelons enfin que les fluctuations saisonnières moyennes peuvent être évaluées à environ 2.5 m, soit 1.25 m autour du niveau moyen (voir chapitre 1.3). Ainsi, les bas niveaux reconnus ont pu varier entre 425.0 et 427.5 m (niveau moyen : 426.25 m), tandis que les hauts niveaux peuvent être évalués entre 426.0 et 428.5 m (niveau moyen : 427.25 m).

### 6.1. Situation de l’habitat par rapport au niveau du lac

Sur le plan spatial, nous pouvons interpréter les dépôts de couches anthropiques comme appartenant à au moins quatre surfaces distinctes, organisées en bandes parallèles au rivage ancien et à des altitudes différentes. Les trois surfaces les plus basses sont localisées dans la partie orientale du site, tandis que la surface la plus haute et la plus vaste est conservée à l’ouest (fig. 46).

La superposition du plan des pilotis et des surfaces de couche anthropique observées suggère quelques remarques, qui peuvent servir de base aux hypothèses sur l’évolution de

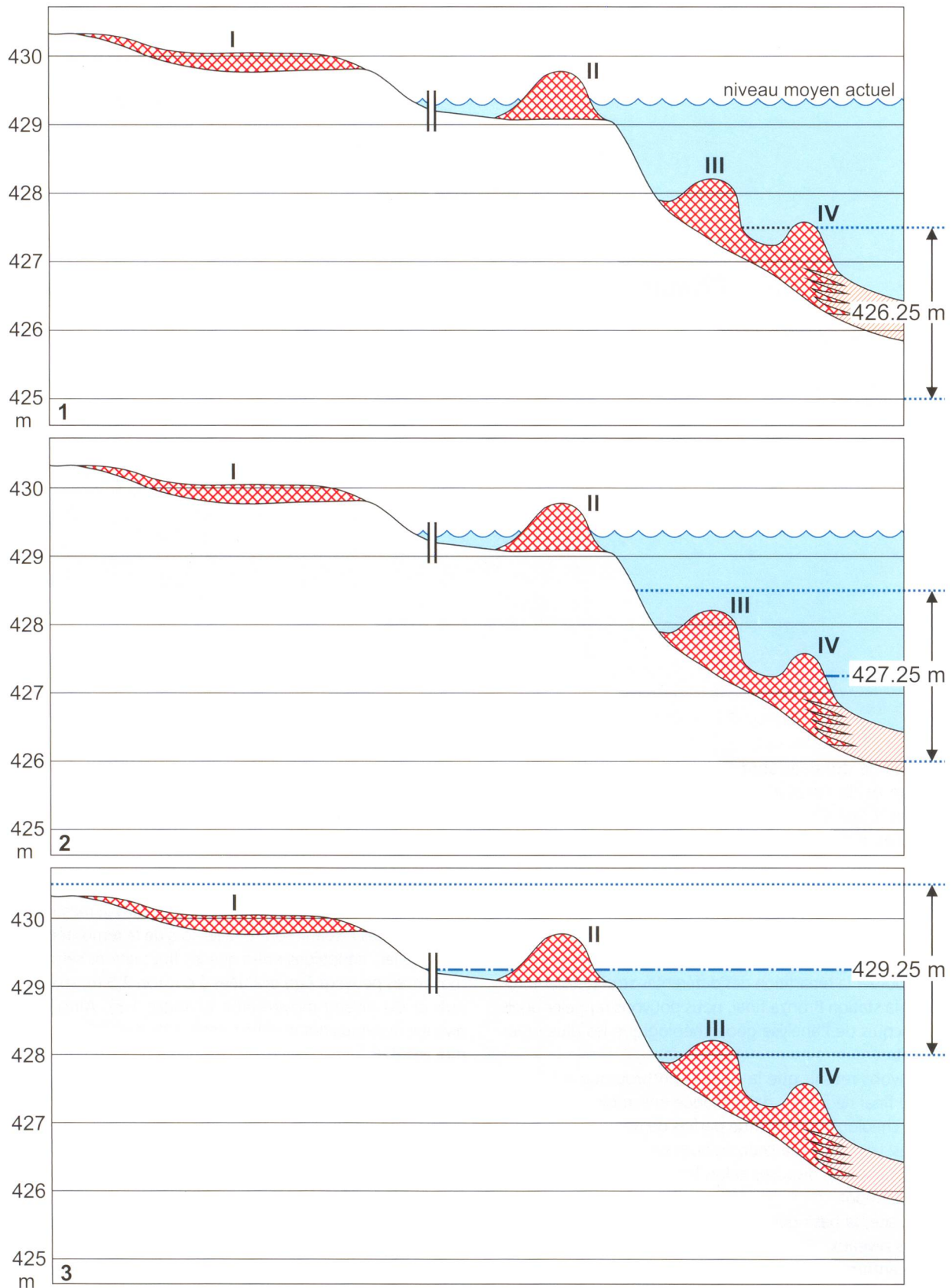


Figure 45. Corcelettes. Hypothèses de position des niveaux du lac de Neuchâtel par rapport aux différents ensembles anthropiques. Niveaux moyens théoriques: 426.25, 427.25 et 429.25 m.  
 1 : fluctuations entre 425.0 et 427.5 m ; 2 : fluctuations entre 426.0 et 428.5 m ; 3 : fluctuations actuelle entre 428.0 et 430.5 m.

l'habitat littoral. Tout d'abord, on constate que l'orientation des bandes de surfaces de couche anthropique est très proche de celles des ensembles de pilotis. De même, les ensembles de pilotis sont orientés selon les courbes de niveau du substrat de dépôt des niveaux archéologiques. Nous pensons qu'il faut voir ici une organisation des maisons en fonction de la topographie du sol, soit orientées en bandes perpendiculaires à la pente du terrain.

Ensuite, on peut souligner que l'attribution d'un ensemble de pilotis (ensembles A, B, C et D définis au chapitre 3) à une surface de couche anthropique donnée n'est pas possible par la simple superposition topographique. Cette difficulté est liée à l'absence de datations absolues dans la couche, à confronter aux trop rares datations dendrochronologiques des pieux. Il nous reste la possibilité de faire intervenir un modèle, qui proposerait une situation donnée des dépôts anthropiques dans un village littoral du Bronze final, par rapport à la position des constructions. Bien évidemment, un tel modèle n'existe pas, car les moyens et les solutions d'adaptation architecturales aux conditions du milieu littoral humide sont extrêmement multiples et variables. En outre, la reconstitution de la dynamique de dépôt et de conservation des matériaux anthropiques dans un village pendant son occupation, en fonction des différents niveaux possibles de la nappe d'eau, n'est pas possible dans la mesure où les restes organiques conservés appartiennent vraisemblablement aux derniers moments de l'occupation. Un seul point semble certain, c'est la présence d'une relative humidité dans la couche anthropique au cours de sa formation, avant qu'elle ne soit sédimentée et protégée par des couches de limon apportées par le lac, ceci principalement dans la partie orientale du site, la plus basse.

Si l'on accepte les valeurs de 427.5 et 428.5 m comme cote des hauts niveaux du lac, probables pendant l'occupation Bronze

final de Corcelettes, on constate que certains ensembles de pilotis pouvaient être inondés de manière saisonnière ou temporaire (voir le chapitre 4, sous 4.4.2.). C'est notamment le cas pour les ensembles C et D, dont les altitudes de fondation s'étagent entre 426.1 et 428.3 m. Les constructions de ces ensembles devaient donc être conçues pour pouvoir s'adapter à de telles variations. En revanche, les ensembles A et B, ne se superposent pas à un dépôt anthropique conservé. Pourtant, si nous comparons le plan des pieux avec celui de l'altitude de la base de la couche anthropique qui devrait lui correspondre, nous pouvons estimer que le sol de construction de l'ensemble A s'étagent entre 429.5 et 430.0 m et celui de l'ensemble B entre 428.5 et 429.5 m (fig. 47).

Néanmoins, si le modèle de l'habitat littoral Bronze final dans le lac de Neuchâtel n'est pas encore créé et applicable à Corcelettes, nous pouvons tout de même envisager diverses situations de dépôt et d'évolution de la couche anthropique, dans des conditions bathymétriques différentes (fig. 45).

Situation 1 : occupation pendant les bas niveaux du lac, niveau moyen à 426.25 m (variations possibles de 425.0 à 427.5 m). Les dépôts anthropiques se forment dans tout le village, mais leur conservation est meilleure dans la partie du site placée du côté lac. L'ensemble IV est parfois baigné par le lac, la base des couches anthropiques est située à la hauteur du niveau moyen. En revanche, les hauts niveaux saisonniers n'atteignent que la base de l'ensemble III. Les ensembles II et I sont hors d'eau de manière permanente.

Situation 2 : occupation pendant les hauts niveaux du lac, niveau moyen à 427.25 m (variations de 426.0 à 428.5 m). L'ensemble IV est situé de manière permanente dans la zone de battement des eaux, il est donc fortement soumis à l'érosion.

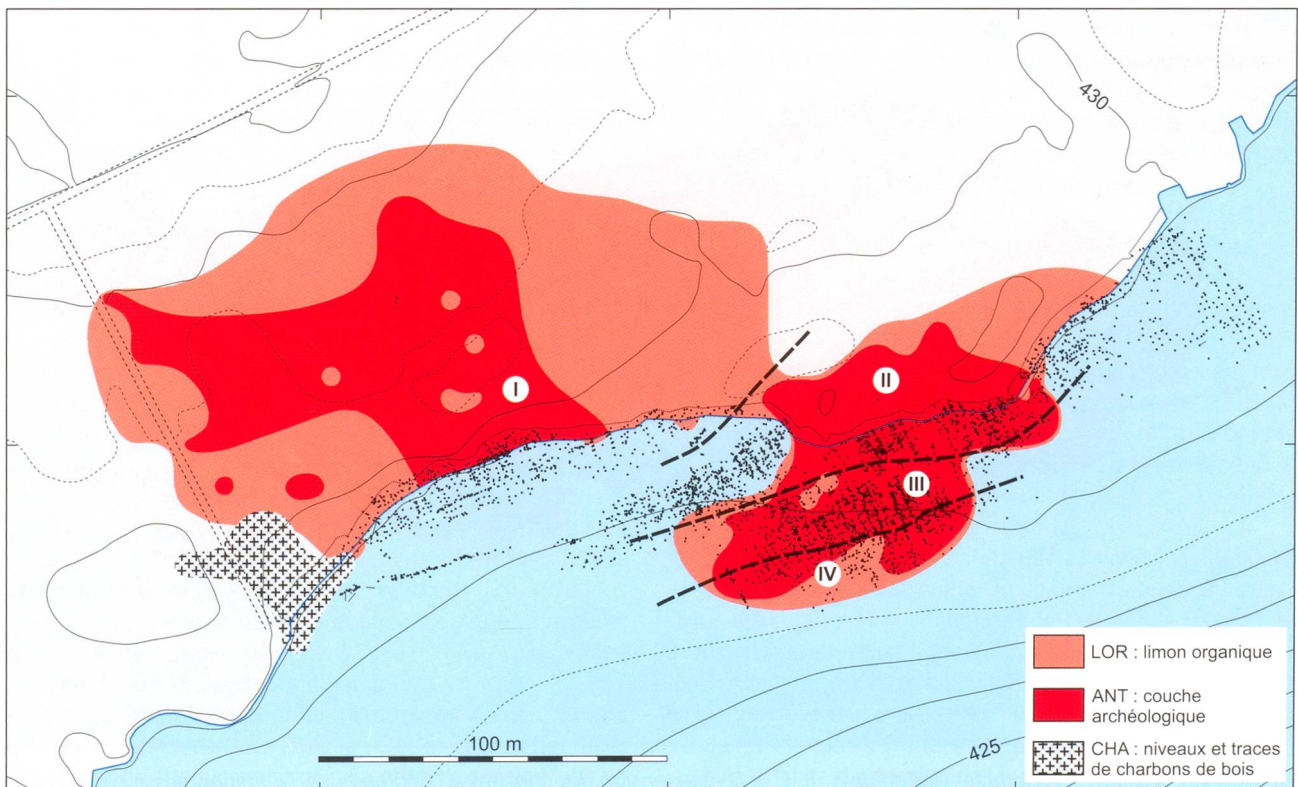


Figure 46. Corcelettes. Répartition des niveaux de couche archéologique identifiés et subdivision en quatre ensembles, I, II, III et IV.

Dans ce cas, l'ensemble III se trouve parfois immergé, lors des crues saisonnières, sa base se situe au niveau moyen du lac. Les ensembles II et I sont toujours hors d'eau.

Situation 3 : phase de remontée temporaire ou permanente du niveau du lac, niveau moyen égal ou supérieur à 429.25 m (très proche du niveau moyen actuel, avec des variations de 428.0 à 430.5 m). Les dépôts anthropiques sont conservés un peu plus haut que dans la situation 2, les ensembles III et IV sont constamment immergés, leur démantèlement se poursuit. L'ensemble II voit son sol de dépôt fréquemment submergé et touché par l'érosion, tandis que l'ensemble I n'est baigné que par les fluctuations saisonnières les plus hautes.

En fait, les deux premières situations sont compatibles avec une occupation relative aux différents ensembles de pieux attribués aux surfaces de couches anthropiques identifiées. La troisième situation correspond probablement à une phase d'abandon de la partie du site la plus basse, à rattacher aux ensembles anthropiques III et IV et aux ensembles de pieux C et D. Ces trois situations représentent des moments typiques, en accord avec les observations sédimentologiques et archéologiques. Il faut pourtant considérer que d'autres situations intermédiaires sont aussi à envisager, avec une succession difficile à déterminer.

Dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons pas proposer une chronologie des différents dépôts anthropiques et, encore moins, une courbe de variation du niveau du lac pendant les deux siècles de l'occupation Bronze final à Corcelettes.

Enfin, n'oublions pas que les couches anthropiques étudiées dans la partie lacustre du site correspondent assurément aux dernières phases d'occupation de l'établissement (postérieure à l'année -862/61, date dendrochronologique la plus récente obtenue sur les ensembles de pilotis A, B et C) (l'ensemble D n'a pas été daté). La bonne conservation de ces couches peut très bien être le résultat d'un dépôt relativement court, survenu pendant une phase de transgression, cause vraisemblable de l'abandon définitif du site.

## 6.2. Organisation spatiale des établissements

L'approche de l'organisation des structures d'habitation à Corcelettes se base principalement sur l'analyse du plan des pilotis relevés dans la zone lacustre du site. Les trop rares datations dendrochronologiques ne sont pas d'une grande aide dans ce domaine. Nous admettons, à titre d'hypothèse, une correspondance spatiale entre les groupes spatiaux de pieux et les ensembles de couche archéologique conservée. Nous tenterons de corréler chaque ensemble de couche anthropique avec les groupements de pilotis correspondants. C'est-à-dire l'élaboration d'une relation spatiale entre les ensembles A à D et I à IV.

### Les différentes zones archéologiques

L'extension de l'habitat dans les zones immergées couvre une longueur de 270 m, parallèlement au rivage actuel. Les niveaux anthropiques correspondant aux couches



Figure 47. Corcelettes. Ensembles des pieux A, B, C et D et extension des couches archéologiques. Définition des zones archéologiques 1, 2, 3, 4, 5 et 6. Les courbes de niveau représentent l'altitude de la base de la couche archéologique.

archéologiques n'occupent pas une surface identique à celle recouverte par les pieux (fig. 47).

L'extension inconnue des pilotis en zone terrestre, notamment en ce qui concerne la poursuite de l'ensemble A au nord de l'actuelle ligne de rivage, ne facilite en rien la définition précise des limites des occupations préhistoriques. Ainsi, nous proposons de distinguer la situation de l'ensemble A de celle des ensembles B, C et D.

### **Zone 1 : ensemble A + ensemble I**

Les pieux appartenant à l'ensemble A marquent une limite de leur extension à l'ouest des structures conservées. A l'est, le problème reste entier, mais rien n'annonce la fin du champ de pieux. Sur terre ferme, dans la forêt, quelques pieux apparaissent parfois à la faveur d'une dépression, leur limite au nord reste inconnue. Les niveaux anthropiques de l'ensemble I s'étendent uniquement sur terre, tous les carottages réalisés dans le lac, au sud de la ligne de rivage, se sont révélés négatifs, à l'exception de quelques minces niveaux de limon organique et de charbons de bois roulés. A l'évidence, il apparaît que les éventuelles couches archéologiques de cet ensemble, situé dans le lac, ont été complètement érodées. Si l'on trace la limite des niveaux archéologiques repérés dans la zone terrestre, à partir des seuls carottages et sondages, nous pouvons dessiner une ellipse, dont le grand axe est grossièrement orienté est-ouest, coupé par la rive actuelle et terminé au nord par la palissade de l'ensemble A (fig. 47). Ainsi, nous définissons la zone archéologique 1 comme occupant la surface marquée par les niveaux anthropiques de l'ensemble I, complétée par le groupe de pieux de l'ensemble A et limité au sud-ouest par la palissade rattachée à l'ensemble A. Nous supposons donc que le champ de pilotis de l'ensemble A se poursuit sur terre au nord, à l'intérieur de l'ensemble I. La trop faible densité des carottages dans cette zone et la relative complexité de la stratigraphie nous interdisent de considérer ce tracé comme définitif. On pourrait très bien imaginer que les pilotis s'étendent encore au nord, jusqu'à la frontière des couches anthropiques et cela sur une extension de près de 100 m depuis le rivage actuel, mais sous la forme d'ensembles et de concentrations que nous ignorons.

A l'ouest, la situation est plus complexe. Le limon organique (LOR) diminue fortement mais sans toutefois disparaître complètement dans les carottages les plus occidentaux. Les fouilles de sondage réalisées dans l'aire d'extension du LOR, mais en périphérie de la couche anthropique (ANT), ont donné des résultats négatifs quant à la présence de niveaux archéologiques ou de pilotis. Ces sondages contiennent malgré tout du mobilier céramique et des éléments de mouture (quelques tessons de céramique dans le sondage S4, des meules et de nombreux fragments de céramique dans le sondage S2). Aucun pieu n'est apparu dans les sondages S2 et S4, la trop faible surface de fouille en est peut-être la cause. Nous postulons donc que ces points d'observations sont situés en marge de la zone archéologique principale, qu'il s'agit de secteurs situés dans l'aire d'influence du village mais en dehors des surfaces d'habitation.

A ce niveau d'interprétation on peut relever un hiatus entre les observations réalisées dans la forêt et celles effectuées dans la bande littorale immergée. En effet, l'extension latérale (est-ouest) des structures ligneuses dans le lac représente

une emprise, pour les zones archéologiques, beaucoup plus importante que celle marquée sur terre par la couche ANT. Deux hypothèses sont à envisager :

1. les pieux de la zone littorale et les sédiments anthropiques observés dans la forêt appartiennent à deux ensembles archéologiques distincts. Les bois apparents dans le lac représentent une très faible extension en direction de la forêt et la concentration de la couche ANT correspond à un autre habitat, situé plus au nord ;
2. les bois dégagés dans le lac et la couche ANT observée dans la forêt appartiennent au même ensemble archéologique. En revanche, l'érosion ancienne a fait disparaître, selon un gradient bord-large, toute trace de couche archéologique, tout en préservant les pieux les plus durs. La couche de LOR observée sur une aire étendue correspond à une altération sur place de la couche archéologique moins épaisse, en milieu plus sec.

A l'appui de la seconde hypothèse, on notera aussi la présence d'un niveau de charbons de bois (CHA), d'une épaisseur variant entre 2 et 8 cm, à une profondeur de 50 cm environ dans les carottes effectuées sur terre et dans le lac, au sud-ouest de l'ensemble A. Est-ce le résultat de l'érosion d'une couche archéologique en place ou de son érosion par tri et du déplacement des éléments les plus légers ? Nous penchons donc plutôt pour la seconde hypothèse.

Le niveau anthropique est toujours localisé dans le centre de cet ensemble, où il occupe une extension d'environ 80 m de diamètre. La fouille limitée du sondage S1 y a montré une couche archéologique relativement bien conservée et épaisse (40 cm en moyenne), la présence de pieux (3 pieux, soit une densité moyenne de 0.75 pieux/m<sup>2</sup>), une céramique abondante, bien que relativement fragmentée et érodée. Nous sommes à cet endroit, de façon indiscutable, dans le centre d'une zone d'établissement. La question du seul élément de datation absolue issu du sondage 1 (pieu no 3050 dont la date est estimée en -1062) reste encore ouverte. Cet échantillon est à l'évidence très ancien, il pourrait indiquer une première phase d'occupation dans cet ensemble, puis une relative continuité des constructions, telles qu'elles sont identifiées dans la zone immergées avec des datations en -862/61, dernière phase d'abattage des pieux.

Les carottes C220, C229, C230, C232, C233, C234, et C237 ont révélé, à une altitude moyenne de 429.3 m, un niveau de 5 cm d'épaisseur d'ANT, en général mélangé avec une autre matrice (LOR, LFB ou SAJ). On note aussi un pieu dans la carotte C233 à l'altitude de 428.46 m. Des tessons et des os brûlés sont aussi présents. Ces carottages concernent tous la frange ouest de l'ensemble anthropique I. Le sondage S4, fouillé jusqu'à l'altitude de 430.07 m, n'a pas permis d'atteindre la couche ANT, trop profonde à cet endroit là.

### **Zone 2 : ensemble B + ensemble II**

Il est plus facile de proposer une limite à l'extension des pilotis de l'ensemble B. L'extrémité du champ de pieux à l'ouest nous est connue et la limite nord de l'ensemble B paraît se poursuivre, selon une ligne droite, sous la rive actuelle. Le prolongement sur terre des pilotis de cet ensemble ne doit vraisemblablement pas se relier aux pieux de l'ensemble D. Nous les verrions s'étendre sur environ 15 m au nord-est, jusqu'à la limite d'extension de la couche anthropique érodée. Ainsi définie, la surface couverte par la zone archéologique

2 représente une bande d'un peu plus de 90 m de long pour 20 m de large.

La couche archéologique y est très mal conservée. Pratiquement absente dans la partie lacustre, elle n'est présente dans la zone terrestre que dans quelques carottages. L'extrémité est de l'ensemble II semble correspondre sur le plan spatial à un lambeau de couche archéologique, conservé sur terre ferme. L'altitude de la base de la couche anthropique attribuée à la zone 2 est voisine de 428.5 m, mais son épaisseur ne dépasse pas 10 cm.

### **Zone 3 : ensemble D + ensemble II**

Cette zone est relativement mal connue et donc mal définie. Seul le sondage S7 étudié en son centre nous renseigne sur la conservation de la couche archéologique qui l'occupe. Sur le plan spatial, elle appartient, comme la zone 2, à l'ensemble II de couche anthropique. En revanche, les pilotis qui s'y trouvent proviennent de l'extrémité occidentale de l'ensemble D. La distinction des zones 2, 3 et 5 est basée essentiellement sur la différence de densité apparente des pilotis relevés dans la partie lacustre. Les limites nord et orientale de la zone 3 correspondent à l'extension de la couche anthropique terrestre. Dans la partie lacustre de cette zone, la couche est peu homogène, érodée et mélangée à du limon. La limite sud de la zone 3 est très proche de la frontière entre les ensembles anthropiques II et III. Elle correspond à une bande de faible densité en pilotis. Dans certains axes de carottages (par exemple le C277, voir fig. 25), on constate la superposition de la couche de l'ensemble II avec celle de l'ensemble III (axes 1 et 2). Cela semble indiquer une antériorité du dépôt de l'ensemble III par rapport à celui de l'ensemble II ou du moins de son érosion.

### **Zone 4 : ensemble C + ensemble III**

Ici, la couche archéologique est la mieux conservée. Elle est présente dans la partie centrale de cette bande de terrain, marquée par une forte concentration de pilotis. Elle occupe une surface d'environ 70 m par 25 m, comprise entre les courbes de niveau 427 et 428 m (base du dépôt).

La superposition de l'ensemble architectural C avec l'ensemble anthropique III est excellente, ses limites à l'ouest et à l'est sont indiquées par la baisse de la densité de pilotis. Au sud, on constate une superposition avec la zone 6, sur une largeur de 7 à 10 m.

La constitution de la couche archéologique, telle qu'elle nous apparaît dans les carottages mais aussi par endroits en surface du sol sous-lacustre, montre des matériaux végétaux très bien conservés, compacts et hétérogènes, mêlés à des restes archéologiques, principalement de la poterie. Les quelques mètres carrés où les niveaux archéologiques affleurent à la surface sont situés vers le bord, en bordure de la roselière. On peut y voir des fragments de poterie de grandes dimensions, appartenant souvent à des formes presque complètes. La couche archéologique semble conservée sous la roselière, à une profondeur de quelques centimètres sous le sol actuel. La zone 4 est la mieux conservée, au plan des structures et de la couche anthropique. Cette couche est présente sur une épaisseur importante en relation spatiale étroite avec une forte concentration de pieux. Dans le centre de la zone, la couche atteint plus de 60 cm d'épaisseur (sondage S5).

### **Zone 5 : ensemble D + ensemble II et III**

Cette zone occupe une vaste surface, à pendage actuel très faible dans la partie lacustre, mais plus prononcé pour les

niveaux anthropiques (altitude de la base de la couche : 428.0 à 429.0 m). La densité des pilotis est plus faible que dans les autres zones, mais néanmoins quelques alignements apparaissent, notamment dans la partie est. La couche archéologique est très mal conservée. Elle n'est présente que dans l'extrémité ouest, sous la forme de quelques niveaux, probablement remaniés ou éventuellement à mettre en relation avec une extension de la zone 3.

Ses contours à l'ouest, à l'est et au sud correspondent à l'extension des pilotis. En revanche, la limite nord, sur terre ferme, n'est pas connue. Au nord de la ligne de rivage, aucun carottage n'a montré de niveau anthropique et nous ignorons tout de l'extension des pilotis dans cette direction.

### **Zone 6 : ensemble C + ensemble IV**

La zone 6 est située le plus au large. Les structures et la couche archéologique qui s'y trouvent sont donc aux altitudes les plus basses du site (base de la couche anthropique entre 426.4 m et 427.4 m). La distinction des zones 4 et 6 est basée principalement sur l'interprétation géoarchéologique des profils de carottages. Les deux ensembles de couche anthropique III et IV peuvent correspondre à deux zones d'habitat successives et distinctes, mais elles peuvent aussi indiquer deux occupations consécutives en relation avec une même surface couverte par les pilotis (fig. 46 et 49).

Le plan des pilotis de l'ensemble C montre une forte densité de bois, assurément relative à deux ou plusieurs phases de construction. Mais nous n'arrivons pas à distinguer deux organisations différentes dans leurs alignements.

## **6.3. Structures architecturales identifiées**

Il est possible de tenter une approche de l'organisation de l'habitat, sur la base du seul relevé des pilotis dans la partie immergée du site. D'autres auteurs ont déjà proposé de telles reconstitutions, à partir de plans tirés de photographies aériennes ou de relevés systématiques des pieux (Egloff 1981 ; Arnold 1986 ; 1990 ; 2009 ; Arnold et Langenegger 2012). Sur le Plateau suisse, les établissements littoraux du Bronze final se caractérisent par une organisation très régulière de l'habitat. Les maisons sont en général proches les unes des autres, séparées par d'étroites ruelles, marquées par des bandes de plus forte concentration de pieux appartenant aux parois des habitations qui les bordent. La disposition des maisons sur différents sites littoraux Bronze final du lac de Neuchâtel (Auvonnier / Nord, Cortailod / Les Esserts, Cortailod / Est, Bevaix / Sud et Hauterive / Champréveyres) montre un alignement longitudinal ou transversal des unités architecturales. Les modules de construction sont relativement constants, pourtant l'on distingue deux modes de construction : les maisons à deux nefs (Auvonnier / Nord, Arnold 1983, p. 101) et celles à trois nefs (Cortailod / Est et Bevaix / Sud, Arnold 1990 ; Arnold et Langenegger 2012). De tels modules sont très répandus, avec toutefois des exceptions notables, telles par exemple les trois maisons de la zone A de Hauterive / Champréveyres, apparemment bâties selon un plan à quatre nefs, d'une largeur totale de 10 m en moyenne (Benkert 1993).

La longueur des unités architecturales n'est pas toujours aisée à déterminer, la proximité des habitations et leur

contemporanéité rendent périlleuse la définition de leur longueur. A Cortaillod / Est, le plan du village semble montrer des constructions longues de trois à cinq travées (trois travées : 8 – 11 m = 40% ; quatre travées : 10 – 13 m = 20% ; cinq travées : 13 – 13.5 m = 40%). Certains sites pourraient montrer des longueurs encore plus importantes (Bevaix / Sud : 20 m ! ou Cortaillod / Les Esserts : 23 m !!). Nous pensons pourtant que le nombre de travées devrait comporter un nombre maximum, par exemple cinq, et donc ne pas dépasser une longueur totale de 14 m. La dimension des unités architecturales, proposée dans la littérature, varie ainsi entre les valeurs suivantes :

largeurs des unités :

- 5.5 – 6.5 m (3 nefs) Cortaillod / Est (Arnold 1990, p. 102-103)
- 5.5 – 6.5 m (3 nefs) Cortaillod / Les Esserts (idem, p. 95-99)
- 5.0 – 6.5 m (2 nefs) Auvernier / Nord (ibidem, p. 130)
- 5.5 – 6.5 m (3 nefs) Bevaix / Sud (ibidem, p. 85)
- 5.0 – 7.0 m (3 nefs) Hauterive / Champrévyres 3 (ibidem, p. 164)

longueurs des unités :

- 8.0 – 13.5 m (3 – 5 travées) Cortaillod / Est
- 8.0 – 13.6 m (6 – 10 travées?) Cortaillod / Les Esserts
- 8.0 – 9.0 m (3 travées?) Auvernier / Nord
- 8.0 – 20 m (3 – 7 travées) Bevaix / Sud
- 8.5 – 13.0 m (3 – 5 travées) Hauterive / Champrévyres 3

A Corcelettes, l'organisation des pilotis est perceptible par des concentrations linéaires de pieux, parallèles entre elles. D'une part, ces groupements correspondent vraisemblablement aux pieux de soutien des parois, car elles sont fréquemment présentes par paires et distantes de 2 à 3 m, indiquant

ainsi l'axe des ruelles entre les habitations. D'autre part, il est relativement facile de distinguer les alignements qui correspondent aux palissades (brise-vagues ou limite de village), elles se signalent par leur longueur et leur situation isolée (fig. 48). Il est certainement prématuré de proposer la reconstitution de plans de maisons du village de Corcelettes sur la base des pilotis observés en surface du sol actuel. Seuls un relevé exhaustif des structures ligneuses (y compris des bois tendres arasés et des bois cassés à même le sol) et une analyse dendrochronologique extensive nous autoriseraient à de telles reconstitutions. Néanmoins, le plan des pilotis fournit déjà un certain nombre d'alignements, dont la régularité et l'évidence nous incitent à tenter une première interprétation. D'une manière générale, deux axes bien distincts apparaissent dans l'orientation des plans de maisons entre l'ensemble de pilotis A, situé le plus haut en altitude et les ensembles B, C et D. En effet, les alignements de pieux formés vraisemblablement par les pieux de parois semblent orientés parallèlement à la rive dans l'ensemble A et perpendiculairement dans les autres ensembles (fig. 48 à 50).

Ainsi, dans l'ensemble A on distingue plusieurs unités architecturales de 4 m de largeur, avec trois rangs de pilotis, ce qui pourrait correspondre à des constructions à deux nefs. Pourtant, cette largeur est plus modeste que celle mesurée sur les sites de comparaison, avec des largeurs moyennes de 6 m, ce qui pourrait nous faire penser qu'une rangée de pilotis manque sur les plans relevés et que l'on aurait affaire à des bâtiments à trois nefs ?

En revanche, dans les ensembles B, C et D, la largeur des unités est conforme avec celles mesurées sur les autres sites Bronze final de la région, avec des largeurs de 6.0 à 6.3 m pour des constructions à deux ou à trois nefs (fig. 50). Dans le cas de ces ensembles, le grand axe des unités est orienté

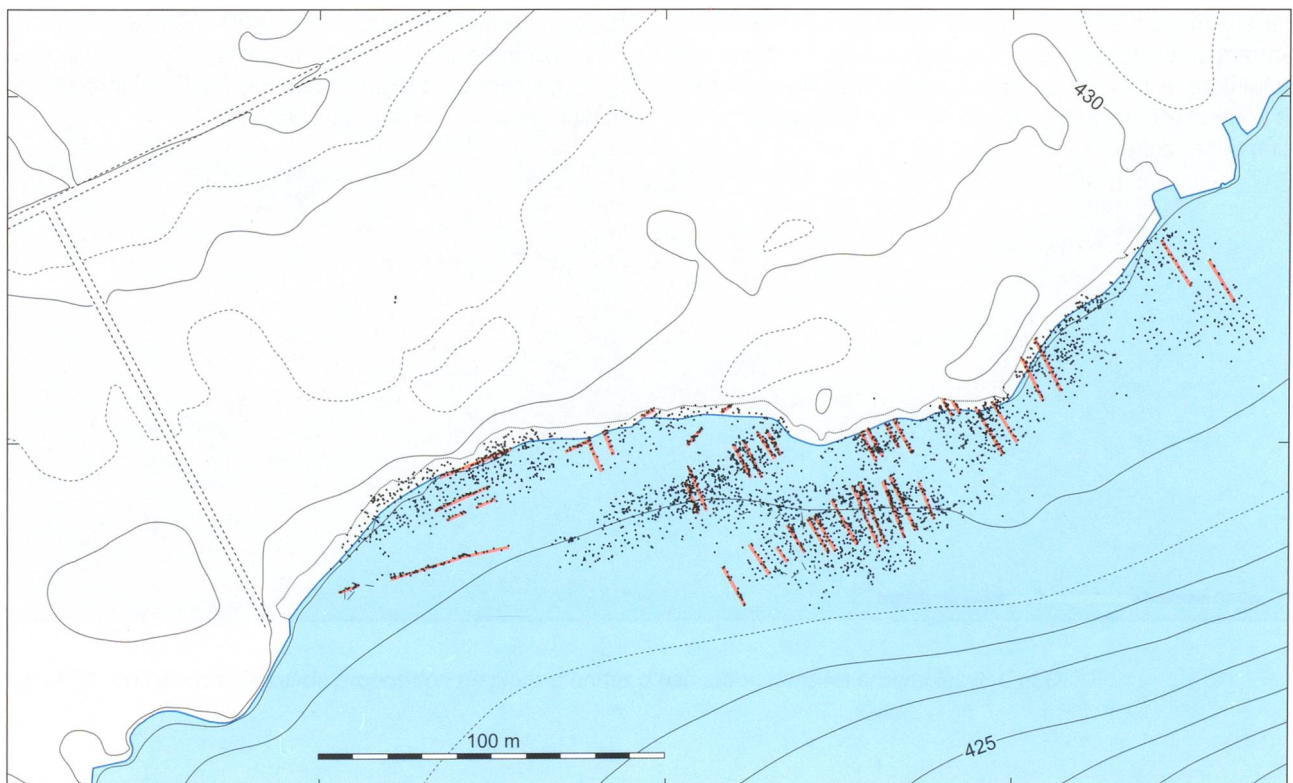


Figure 48. Corcelettes. Hypothèses de reconstitution d'unités d'habitation dans les ensembles A, B, C et D.



perpendiculairement à la ligne de rivage, au contraire de l'ensemble A.

Dans les ensembles C et D, la limite des constructions vers le lac semble très floue et irrégulière, en outre aucune palissade ou brise-vague n'est apparue dans cette partie du village. Cette imprécision indique probablement que la limite des pilotis relevés vers le large n'est qu'une conséquence de l'érosion (ou de recouvrement de pieux arasés par le sédiment de surface) et non la véritable limite du village.

## 6.4. Evolution spatiale de l'habitat littoral

En définitive, les trop rares datations dendrochronologiques réalisées sur quelques groupes de pilotis appartenant à différents ensembles ne fournissent que très peu d'informations sur la chronologie du développement du, ou plutôt des, villages Bronze final de Corcelettes. La fourchette des dates dendrochronologiques signale une occupation du site sur une période d'environ deux siècles, sans pour autant indiquer si cette occupation a été continue ou la succession de courtes périodes.

De ces analyses, nous pouvons retenir qu'une des dates d'abattage les plus jeunes (-878) est présente dans trois ensembles de pieux : le A, le B et le C, sans pour autant pouvoir en conclure que les constructions sur ces trois ensembles soient contemporaines. Tout au plus, ces dates indiquent que de nouvelles maisons ou des réfections ont été réalisées dans ces trois zones. Les dates les plus récentes appartiennent à l'ensemble A, le plus proche de la terre, mais aussi celui qui a livré la date la plus ancienne, mais pour un seul pieu (-1062, date estimée). A la question de l'évolution de l'occupation, l'étude géoarchéologique ne nous est pas d'un grand secours, car elle montre une probable contemporanéité des dépôts anthropiques dans les zones 2, 3, 4 et 6 (et probablement aussi dans la zone 5), sans pour autant nous renseigner sur la position chronologique de la zone 1 par rapport aux autres cinq autres zones définies.

Une dernière remarque peut être faite au sujet de l'étendue des vestiges archéologiques attribuables à l'établissement Bronze final de Corcelettes, indépendamment de l'éventuelle succession et déplacement des zones d'occupation du village. Ainsi, la surface archéologique identifiée par nos relevés lacustres et nos carottages (la surface d'occupation effective devrait certainement être un peu plus étendue) atteint exactement 21'180 m<sup>2</sup> (env. 2.12 ha). Actuellement cette surface est pour moitié sur terre ferme (1.11 ha) et pour moitié dans le lac (1.01 ha). Une telle surface est comparable, mais néanmoins plus vaste que celle des quelques établissements littoraux attribués au Bronze final, pour lesquels nous connaissons la surface totale de l'habitat (voir 1.6).

Pour le lac de Neuchâtel, les surfaces des villages varient entre 0.45 ha (Bevaix / Sud) et 1.5 à 1.8 ha (Cortaillod / les Esserts, estimé d'après photographie aérienne), avec, dans une valeur moyenne, le site de Hauterive / Champréveyres qui possède une extension connue de 230 m sur 100 m, ce qui représente une surface d'environ 0.85 ha (Benkert 1993, p. 99). La station de La Baie, sur la commune de Corcelles-près-Concise (voir chapitres 11 et 13) atteint quant à elle une extension de 1.2 ha, mesurée à l'intérieur d'une palissade fermée de forme elliptique. Sur la rive sud du lac de Neuchâtel, la station Bronze final de Vully-les-Lacs / Montbec I, relevée par photographie aérienne, atteint une surface minimale de 1.45 ha, sans compter les palissades.

Dans le Bassin lémanique, les surfaces des établissements littoraux attribués au Bronze final atteignent parfois des chiffres encore plus importants que ceux du lac de Neuchâtel. Par exemple, le village de Corsier / Port (1.94 ha), de Rolle / Ile de la Harpe (1.64 ha), de Genève / Le Plonjon (0.81 ha), celui de Collonge-Bellerive / Bellerive I (2.40 ha) et de Versoix / Versoix-Bourg (3.03 ha). Dans un tel contexte, l'établissement littoral de Corcelettes apparaît comme un des plus grands du Plateau suisse, à l'égal de celui de Collonge-Bellerive dans le Léman, ce qui confirme ainsi l'importance qu'il faut lui accorder dans le peuplement de la région au Bronze final, malgré les informations encore lacunaires qu'il a livrées.

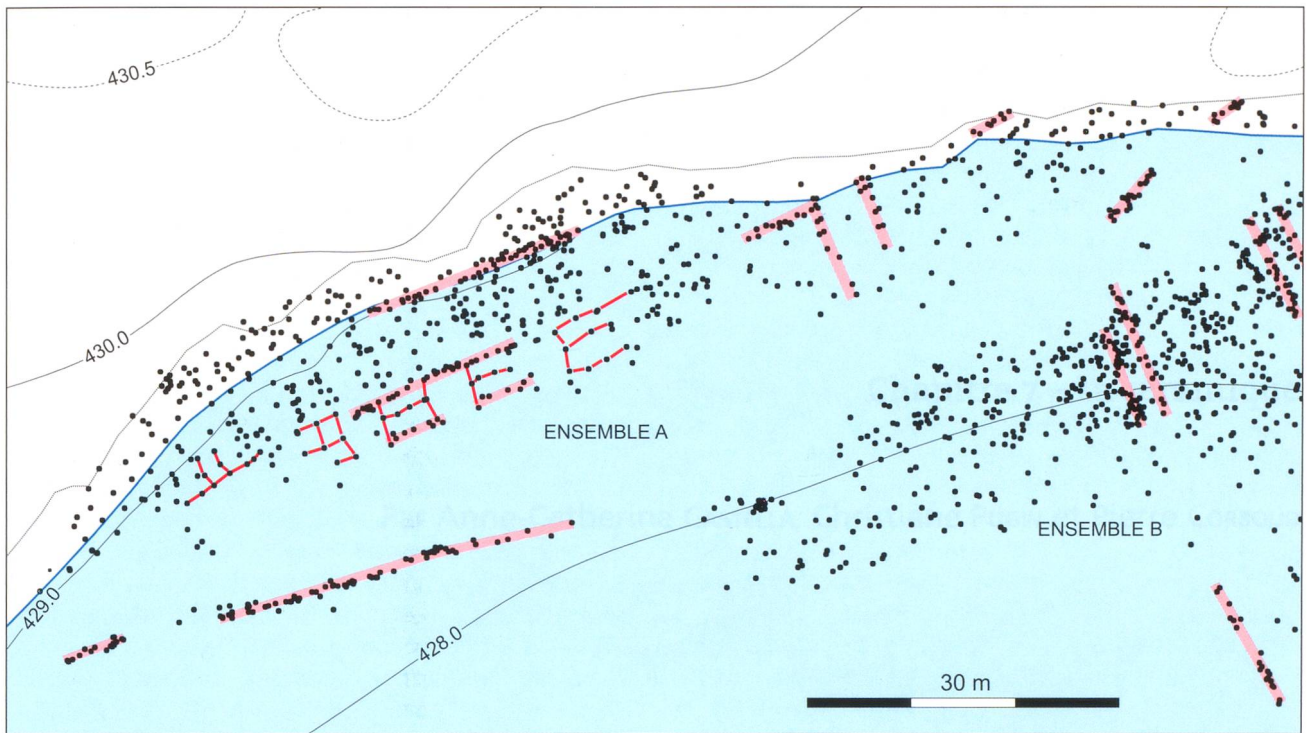


Figure 49. Corcelettes. Détail de proposition de plans d'unités d'habitation dans les ensembles A et B.



Figure 50. Corcelettes. Détail de proposition de plans d'unités d'habitation dans les ensembles B, C et D.

